

DGS/SCB

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SELESTAT**

**PROCES-VERBAL PROVISoire**

79e SÉANCE ORDINAIRE DU 25 OCTOBRE 2007 A 19 H

SALLE DE CONFERENCE SAINTE BARBE

Sont présents à la séance sous la présidence du Maire, M. Marcel BAUER,

Les Adjoints au Maire :

Mmes et MM. Jacques MEYER, Geneviève MULLER-STEIN, Guy RITTER, Jean-Pierre WURCH, Robert ENGEL, Jean-Claude DONIUS, Gérard SCHENCK, Monique SAWAYA,

Les Conseillers municipaux délégués :

Mmes et MM. Anne DESCHAMPS-DELLENBACH, Eric CONRAD, Gaby KARLSCHORN, Jean-François RAY,

Les Conseillers municipaux :

Mmes, Melles et MM. Marie-Laure KOHLER, Marie-Anne KOENIG, Raymonde GERBER-BRUNSTEIN, Jean-Louis GOLLING, Marie-Paule EGELE, Régine HECHNER, Odile RAPP-WEISS, Elisabeth SCHWAB, Marie KOCH, Jean-Jacques RENAUDET, François SIMON, Marcel BRUNSTEIN, Janine FRIEDEL, Sonia AMBERG, Christiane HAMMAN, Jean-Paul STOTZ

Absents :

Dominique EGELE qui donne procuration à M. Guy RITTER  
Benoît ORSONI qui donne procuration à Mme Marie-Paule EGELE  
Capucine HUSSER-OTT qui donne procuration à Mme DESCHAMPS-DELLENBACH  
André KLETHI,

Assistent à la séance :

M. Fabien VISPI, Directeur Général des Services  
M. Stéphane MACHI, Directeur de Cabinet  
Mme Suzanne CHEVALIER-BIERLING

Sélestat, le 18 octobre 2007

DGS/SCB

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SELESTAT**

79<sup>e</sup> SÉANCE ORDINAIRE DU 25 OCTOBRE 2007 A 19H

*SALLE DE CONFERENCE SAINTE BARBE*

**ORDRE DU JOUR**

**I. FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLEE**

- A. Désignation du secrétaire de séance
- B. Approbation du procès-verbal de la séance du 27 septembre 2007
- C. Décision du Maire n° 48/2007

**II. DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**A. *EDUCATION ET JEUNESSE***

- 1. Nouvelle école Wimpfeling : approbation du projet de maîtrise d'oeuvre
- 2. Nouvelle école Wimpfeling : création de l'Ecole Relais - avenants aux marchés de travaux
- 3. Travaux dans les écoles – programme 2007 – avenants aux marchés de travaux

**B. *FINANCES DE LA COMMUNE***

- 4. Orientations budgétaires pour 2008

**C. ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DES INSTANCES DE LA COMMUNE**

5. Personnel municipal. Adoption des ratios d'avancement de grade
6. Modification du plan des effectifs
7. Mise à jour de la liste des emplois municipaux ouvrant droit à un logement de fonction

**D. DEVELOPPEMENT CULTUREL ET TOURISTIQUE**

8. Contrat d'objectif entre la Ville de Sélestat au titre de son relais culturel des « Tanzmatten » et le Conseil Général du Bas-Rhin pour la période 2007-2009
9. Acquisition de matériel pour l'équipement de la salle de spectacle et la salle festive des Tanzmatten
10. Convention de partenariat entre la Société des Amis de la Bibliothèque Humaniste de Sélestat et la Ville de Sélestat

**E. POLITIQUE FONCIERE ET URBAINE**

11. Demande de création et d'adhésion à l'établissement public foncier local du Département du Bas-Rhin pour la commune de Sélestat
12. Aménagement du Pôle de Services Seita. Déconstruction de l'ancien poste de transformation et de la maison d'habitation
13. Autorisation de signature de marché : Mission de maîtrise d'oeuvre - Lotissement du terrain d'assiette du futur pôle de services "SEITA"
14. Extension des abris vélo en gare de Sélestat
15. Dénomination d'une nouvelle voie située à l'AFUL « Maison Rouge »

**F. ACTION SOCIALE ET SOLIDARITE**

16. Subvention à l'Association Générale des Familles pour l'action « Vivre avec le Grand Age »

**G. ENVIRONNEMENT – CADRE DE VIE**

17. Rapport annuel sur le prix et la qualité du Service Public d'élimination des déchets ménagers

18.Présentation du rapport annuel 2006 sur le Service Public de l'Assainissement

19.Groupement de commandes Ville /Communauté de Communes de Sélestat - Assainissement, collecteur de délestage – réseau d'eau potable

20.Programme d'entretien et d'amélioration de la « Grosschluth »

***H. DIVERS***

## **I. FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLEE**

### A. Désignation du secrétaire de séance

Madame Christiane HAMMAN est désignée à l'unanimité pour assurer le secrétariat de la séance.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, fait part du décès d'un ancien conseiller municipal de la Ville, à savoir Monsieur Louis BOLTZ et propose de respecter une minute de silence en sa mémoire.

Monsieur Jean-Jacques RENAUDET souhaite remercier Monsieur le Maire en son nom et celui de sa belle-famille du faire-part de la Ville et de la présence d'élus lors des obsèques de Louis BOLTZ.

### B. Approbation du procès-verbal de la séance du 27 septembre 2007

Le procès-verbal est adopté – 1 ABSTENTION : Mme Marie-Paule EGELE

### C. Décision du Maire n° 48/2007

*Décisions prises en application de la délibération du Conseil Municipal n° 4 du 5 avril 2001 portant délégation de pouvoirs en vertu des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, exécutoire à compter du 10 avril 2001.*

## **II. DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **A. EDUCATION ET JEUNESSE**

#### 1. Nouvelle école Wimpfeling : approbation du projet de maîtrise d'oeuvre

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, souligne que ce projet a engendré un énorme travail de la part des services et du personnel, mais les délais sont tenus.

Monsieur Robert ENGEL rappelle les éléments définis lors de la dernière délibération concernant ce projet. Le détail du projet proposé par le maître d'oeuvre est présenté sous forme de diaporama.

Concernant le Centre de Loisirs Sans Hébergement (CLSH), ce dernier partagera les locaux communs avec l'école maternelle. Il existe un lien entre les espaces communs, les accueils extérieurs et le parc extérieur conservé.

Monsieur ENGEL détaille également la répartition des classes ainsi que les équipements nécessaires.

Le coût estimatif, actualisé à juillet 2007, s'élève à 4 206 500 euros HT. Les honoraires, quant à eux, sont estimés à 588 910 euros HT soit un montant total de 5 735 000 euros TTC auxquels doivent être ajoutés les dépenses déjà engagées qui s'élèvent à environ 600 000 euros.

Monsieur ENGEL insiste sur le fait que ce projet utilisera beaucoup de matériaux comme le bois, des rideaux ou des pare-soleil en bois, ainsi que des technologies de gestion de bâtiment telles que la municipalité le souhaitait pour l'économie d'énergie.

Il rappelle que ce programme est long et qu'il s'étalera sur 5 ans de chantier, et il estime qu'il est important que l'ensemble des acteurs y soient associés. Il remercie d'ailleurs le corps enseignant et les agents municipaux pour leur forte implication.

Madame Janine FRIEDEL déplore de ne pas avoir été associée en amont pour ce qui est du cahier des charges, mais elle souhaite savoir pourquoi les subventions sont réduites de moitié avec l'actualisation des prix.

Monsieur Robert ENGEL précise que le comité de pilotage était composé de personnes qui seront les utilisateurs. Il n'y avait pas volonté d'exclure qui que ce soit.

Concernant les subventions, il rappelle que ce sont des estimations. Lors d'une dernière réunion, il s'est avéré que la Ville percevrait certainement non plus 800000 mais 400 000 euros. Il a fait le choix de mettre le chiffre le plus bas au lieu de surestimer le montant.

### **Adopté à l'unanimité**

2. Nouvelle école Wimpfeling : création de l'Ecole Relais - avenants aux marchés de travaux

Monsieur Robert ENGEL précise que lors des travaux, le personnel a fait à fait part de demandes qui ont dû être prises en compte.

### **Adopté à l'unanimité**

3. Travaux dans les écoles – programme 2007 – avenants aux marchés de travaux

Monsieur Robert ENGEL souligne que le coût des réfections des cours des écoles s'est avéré supérieur à ce qui était prévu du fait de travaux supplémentaires nécessaires.

### **Adopté à l'unanimité**

## **B. FINANCES DE LA COMMUNE**

4. Orientations budgétaires pour 2008

Intervention de Monsieur le Maire

*« Les orientations budgétaires pour 2008, présentées ce soir au Conseil municipal, sont un pont entre le passé et l'avenir.*

*Le budget 2008 est l'aboutissement de 7 années de travail, 7 années pour donner à notre ville et à ses habitants un cadre de vie que beaucoup nous*

envient, et pour concevoir de nouveaux projets.

Le budget 2008 est aussi un point de départ, une rampe de lancement pour d'ambitieux équipements collectifs dont la construction sera entreprise très prochainement (piscine, nouvelle école, commissariat, centre technique ...).

C'est cette ambition-là qui est au coeur de notre politique, depuis 2001 : agir, entreprendre, investir, dans l'intérêt et pour le bien-être des sélestadiens, de TOUS les sélestadiens.

Entreprendre, c'est aussi oser.

- oser réaliser un indispensable équipement nautique .. au lieu d'attendre qu'un jour peut-être il soit programmé à l'échelon intercommunal ; chacun y trouve finalement son compte : la Ville, qui peut immédiatement mener à bien le projet, avec un concours financier très important de la communauté de communes, et la communauté de commune, qui est en mesure de donner la priorité à d'autres équipements tout autant profitables aux sélestadiens
- oser piloter la réalisation d'un nouveau commissariat, et y associer des partenaires privés .. au lieu d'attendre une hypothétique initiative de l'Etat ; pour autant, je redis que le contribuable sélestadien ne devra en aucun cas financer cet équipement au lieu et place du contribuable national
- oser construire une nouvelle école .. souvent promise mais jamais réalisée : opération d'une envergure exceptionnelle, qui sera menée à bien sans toutefois abandonner l'effort de rénovation et de modernisation des établissements scolaires existants.

Je mentirais si je disais que l'élaboration des orientations budgétaires pour 2008 a été chose facile.

Non. Cela a été ardu et astreignant, tant pour les élus que pour l'administration.

Mais quelle collectivité locale, aujourd'hui, n'est pas confrontée à la difficulté des arbitrages financiers dans un contexte de réduction des marges de manoeuvre.

Il serait faux et injuste de faire porter la responsabilité de la situation à l'Etat seul.

Les contraintes qui pèsent sur la majorité de collectivités résultent moins d'une pénurie de recettes que de l'inflation galopante des besoins à satisfaire .. et donc de l'accroissement des charges.

Dans un tel environnement, le danger réside tout autant dans la frilosité que dans l'imprévoyance.

Les orientations budgétaires 2008 qui vous sont présentées renoncent à l'une et excluent l'autre :

- jamais auparavant la Ville n'aura réalisé un effort d'équipement aussi élevé et donc aussi bénéfique pour ses habitants ..
- .. mais nous ne transigeons pas avec les impératifs de maîtrise des coûts et de mobilisation des financements extérieurs.

Les fondamentaux de notre gestion sont sains et ils le demeureront. En tout cas aussi longtemps que j'en serai garant.

Dire ou faire croire le contraire serait faux.

Qui plus est, nous avons la chance, ici, à Sélestat, de pouvoir nous appuyer sur une solide complémentarité entre la Ville et la communauté de communes. Et, c'est vrai, j'en éprouve quelque fierté.

Cette synergie nous permet aujourd'hui d'offrir à nos concitoyens des équipements et des services qui jamais n'auraient vu le jour ou pas avant longtemps ou qui jamais n'auraient pu être développés sans un pertinent

*partage de leur planification et de leur financement entre la Ville et la CCS.*

*Et permettez-moi d'ajouter : des équipements et des services au moindre coût pour le contribuable.*

*Oui, pour la 6ème année consécutive, la Ville n'alourdira pas sa pression fiscale.*

*Et pourtant, entre 2000 et 2008, nos dépenses – donc les sommes que nous avons consacrées à diversifier, moderniser, améliorer les services rendus aux administrés et aux entreprises – progressent de 50 %.*

*Pas par miracle, mais pour deux raisons essentielles :*

- d'une part, nous avons intelligemment et équitablement valorisé, employé et redistribué la richesse produite par les entreprises et par les ménages  
Un exemple : au cours de ces dernières années, la part du produit fiscal disponible pour investir a atteint des niveaux records*
- d'autre part, nous avons réduit les dépenses superflues et géré avec rigueur  
Un exemple : en 2008, les dépenses de gestion des services n'augmenteront pas plus que l'inflation .. ce qui veut dire qu'elles seront stabilisées en volume.*

*On le voit bien : la maîtrise des finances de la Ville est une exigence avec laquelle nous ne transigeons pas.*

*Mais ce sur quoi je tiens à insister, dans ces orientations budgétaires 2008 (et c'est finalement le plus important), ce sont les choix qui les sous-tendent :*

- le choix de la réalisation de grands équipements publics, un choix à la fois politique, social et économique :*
  - politique, parce que nous tenons les engagements que nous avons pris ;*
  - social, parce que ces équipements répondent aux attentes de la population et, de surcroît, s'inscrivent dans un engagement environnemental fort ;*
  - économique, parce que nos investissements sont générateurs d'activité et de croissance*
- le choix de la solidarité .. qui peut passer inaperçu dans le maquis des chiffres que renferme un budget, mais qui est pourtant une priorité majeure pour notre équipe municipale :*
  - la solidarité en faveur des plus fragiles de nos concitoyens (cela passe notamment par un soutien appuyé aux organismes qui oeuvrent dans le domaine social ou par la poursuite d'une politique volontariste au bénéfice des personnes handicapées) ;*
  - la solidarité en faveur des nombreuses associations qui, aux côtés de la Ville, animent, créent, éduquent*
- le choix de faire face au présent tout en préparant l'avenir :*
  - répondre aux besoins d'aujourd'hui – et aux mutations qui les accompagnent souvent – c'est bien l'ardente obligation que nous entendons assumer et qui se traduit, dans le budget 2008, par des réponses concrètes dans tous les domaines qui intéressent la vie de nos concitoyens ;*
  - poser les jalons des chantiers que nous entendons mener à bien dans les prochaines années, c'est également l'une de nos préoccupations, ne serait-ce que l'ambition qui nous porte dans le domaine du patrimoine et de la culture (je pense en particulier à la Bibliothèque Humaniste)*
- le choix d'être à l'écoute des sélestadiens, tout comme des entreprises*



(notamment dans le domaine de l'urbanisme, de l'habitat, des déplacements et du développement économique), le choix d'être à l'écoute du territoire qui nous environne, d'accompagner les transformations qui le modèlent, d'être intransigeants avec la nécessité de préserver les richesses naturelles qu'il recèle, de faire honneur à son histoire et d'être responsable de son devenir.

Je cède maintenant la parole à Jean-Pierre WURCH, non sans avoir, au préalable, remercié toutes celles et ceux, élus et fonctionnaires, qui ont contribué à façonner nos orientations budgétaires, à les inscrire dans des logiques d'action à court et long terme, et à les transcrire d'une manière compréhensible.

Intervention de Monsieur Jean-Pierre WURCH

« Le débat d'orientation s'inscrit depuis plusieurs années dans la démarche de préparation du budget. Il a pour but de fixer les grandes priorités du budget de l'année à venir et de dégager les moyens financiers nécessaires à leur mise en oeuvre.

2008 est une année exceptionnelle. Certes, elle sera marquée par les élections municipales. Mais, au-delà de cet événement, 2008 est aussi l'année qui verra se concrétiser à Sélestat des projets majeurs : La Nouvelle Piscine, la Nouvelle école Wimpfeling, le Pôle de services avec le Nouveau Commissariat et vraisemblablement le Nouveau Centre technique municipal. L'année 2008 fera également date au niveau de l'intercommunalité puisque la CCS s'est saisie de la compétence « accueil périscolaire » ; ceci avant de reprendre, en 2009, la compétence « petite enfance ». C'est pourquoi le budget à venir revêt une dimension exceptionnelle. Il nécessite des ressources particulières sans quoi les grands équipements prévus ne pourront pas être réalisés et doit, par ailleurs, tenir de la volonté de ne pas augmenter la contribution des Sélestadiens à son financement.

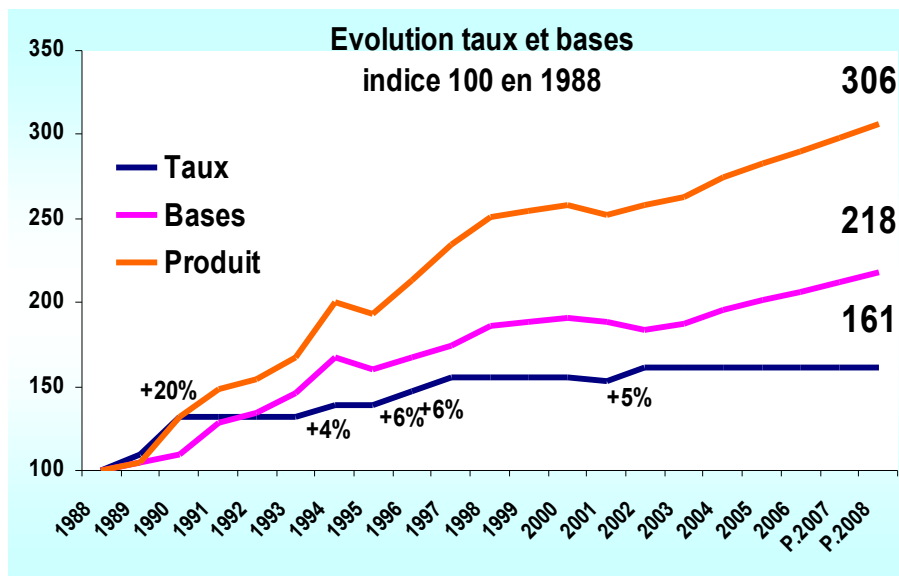
Pour le débat de ce soir, je vous propose de présenter tout d'abord les postes majeurs du budget à venir et les évolutions attendues. Je rappellerai ensuite les grandes options municipales et vous présenterai en dernier lieu la traduction budgétaire de ces choix, en clair, la marge de financement qu'elles permettent de dégager et l'emploi que nous proposons de donner à celle-ci.

## **1. POSTES MAJEURS – CONTEXTE ET EVOLUTION**

### **1.1 LES RECETTES**

LA FISCALITE LOCALE : 12,08M€

- Malgré les nombreuses réformes dont a notamment fait l'objet la taxe professionnelle, elle occupe une place prépondérante et assure pratiquement 60% des recettes courantes.
- Les bases ont progressé régulièrement au cours des dernières années (entre 2,5% et 4%)
- Les taux des quatre taxes sont stables depuis 5 ans alors que la tendance est plutôt à la hausse. Ils restent inférieurs aux moyennes nationales et se situent globalement dans les moyennes régionales
- Le taux d'actualisation des bases pour 2008 n'est pas encore fixé par l'Etat à +1,8% et, par ailleurs, le projet de loi de finances pour 2008 ne prévoit pas de mesures fiscales significatives concernant les Collectivités
- Dans ces conditions, une évolution de +2,8% est retenue pour le produit des contributions directes



Le graphe montre l'évolution favorable des contributions fiscales

⇒ les taux ont évolué fortement en 1990 et de 1994 à 1997

⇒ les bases ont progressé favorablement malgré la suppression des "bases salariales" entre 1999 et 2003

⇒ le produit fiscal à quasiment triplé depuis 1988

Les AUTRES IMPÔTS ET TAXES : 530 K€

Pour 2008, il est proposé de maintenir les taux et tarifs des taxes relevant de la décision de la Ville (TLE, taxe sur l'électricité, taxe de séjour) sachant qu'une augmentation substantielle des recettes peut néanmoins être prévue compte tenu du rendement élevé de la taxe additionnelle sur les droits de mutations

Les CONCOURS DE L'ÉTAT :

- Le projet de loi de finances pour 2008 supprime le contrat de croissance et de solidarité qui assurait une progression de l'enveloppe des concours de l'Etat supérieure à l'inflation. A l'avenir, l'enveloppe des concours de l'Etat n'augmentera qu'à raison de l'inflation prévue (1,6% pour 2008).
- Néanmoins l'indexation de l'enveloppe consacrée à la Dotation Globale de fonctionnement est maintenue pour 2008 et devrait en conséquence évoluer de 2,7% environ
- Dans ces conditions, une progression « optimiste » de la DGF de 1,5% (idem à 2007) est retenue (recette prévue 5,08M€)
- Pour les autres concours de l'Etat aucune modification majeure n'est annoncée. Les évolutions résulteront par conséquent uniquement des variations des assiettes servant au calcul de ces concours

Les PRODUITS DES SERVICES ET DU DOMAINE : 1,5M€

Ces recettes tiennent compte en 2008 du manque à gagner lié au transfert de la compétence « accueil scolaire » à la CCS (manque à gagner évalué à 80K€, certes compensé par de moindres dépenses) ; Néanmoins le montant global retenu pour 2008 reste stable grâce notamment à l'actualisation des tarifs communaux, aux recettes améliorées pour les locations de locaux, les concessions dans le columbarium et les interventions des services municipaux facturées aux budgets annexes

Les PRODUITS EXCEPTIONNELS : 0,81M€

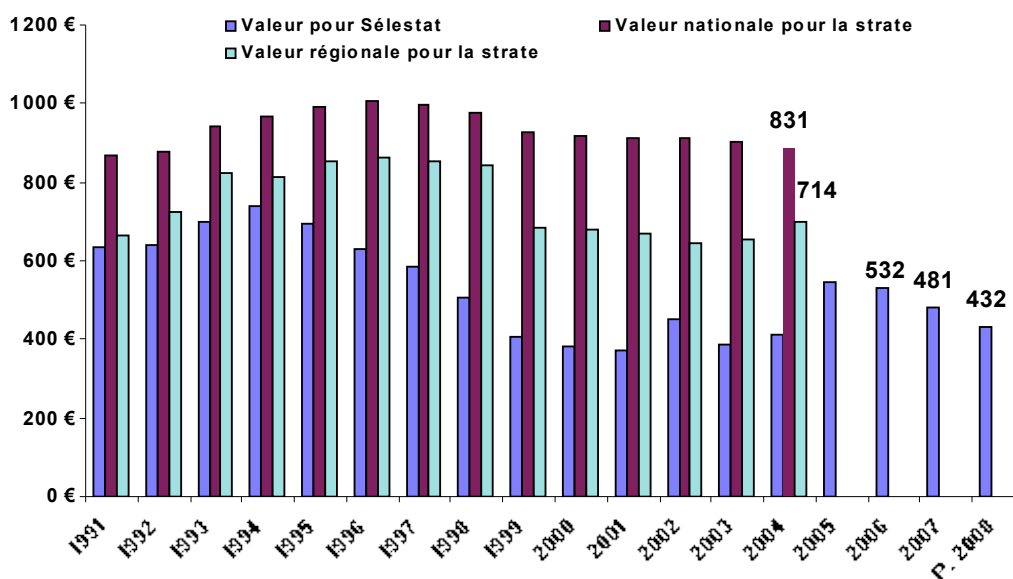
- Marqué en 2007 par l'indemnité d'assurance d'un montant de 840K€

perçue pour le sinistre des anciens ateliers route de Marckolsheim, ce poste est en nette diminution ; il inclut en 2008 une prévision d'aliénations de biens immobiliers pour 800K€

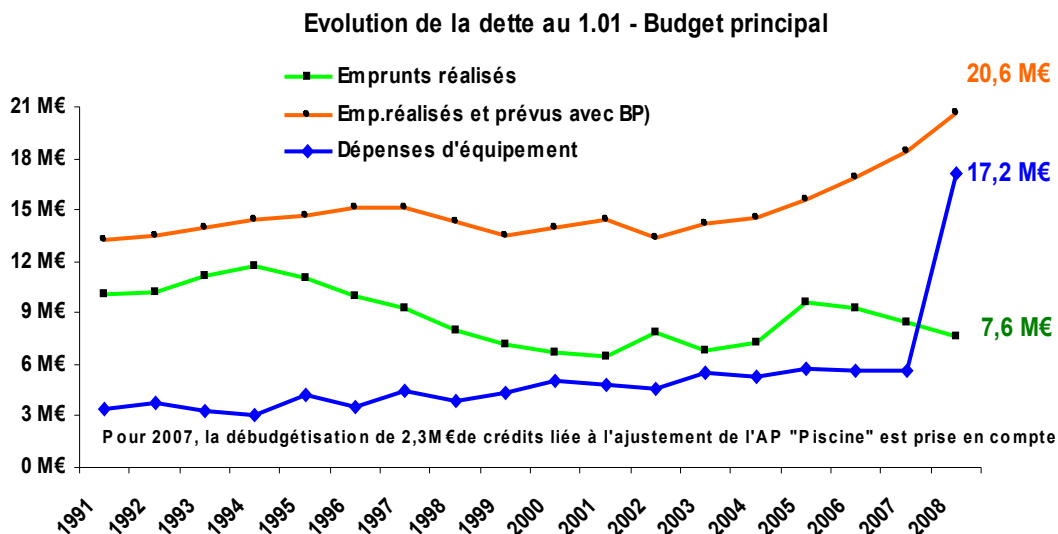
Les RECETTES D'INVESTISSEMENT HORS EQUIPEMENT : 9,255M€

- Pour les recettes globalisées et les recouvrements de créances, le montant prévu s'élève à 0,96M€
- Pour les emprunts, il est proposé :
  - de débudgétiser 5,3M€ prévus en 2007 grâce notamment à l'excédent 2006 et de réinscrire ce montant au budget 2008 ; Cette opération est comparable à une reprise anticipée d'excédent et est sans incidence sur l'endettement de la Ville
  - d'inscrire un contingent de 3M€ d'emprunts correspondant au contingent habituel majoré exceptionnellement de 0,6M€
- On notera que le niveau de l'endettement réel reste très faible par rapport à la moyenne nationale ; la dette par habitant s'élèvera à 432€ pour une moyenne nationale de 831€ au 31.12.2004 (dernière valeur connue)

**Dette par habitant au 01.01. - Budget principal (en € / habitant)**



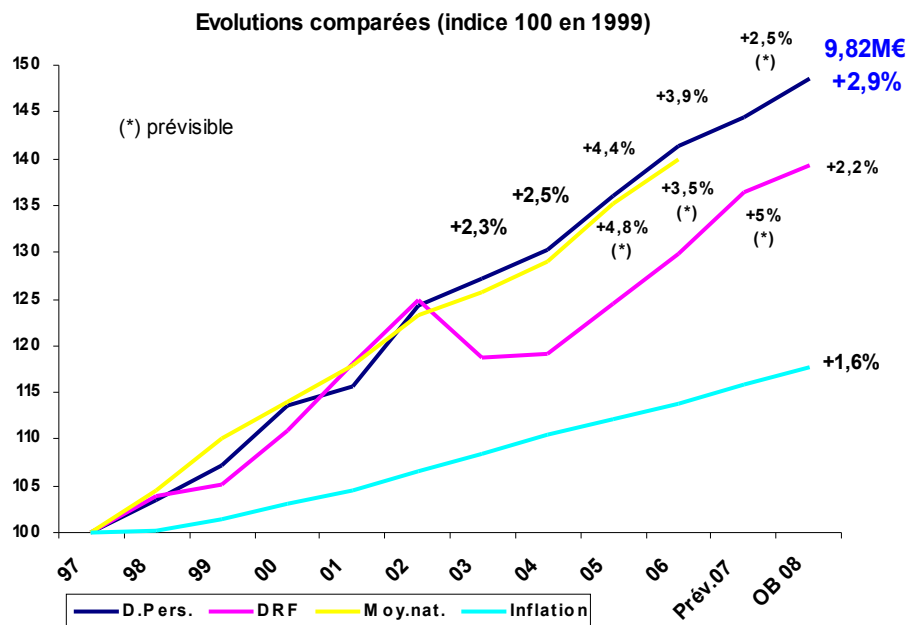
On relèvera cependant que le rythme d'accroissement de la dette est proche de celui des dépenses d'équipement jusqu'en 2007 et nettement inférieur à ces dépenses en 2008 ; Ce constat montre que la dette supplémentaire sert à financer l'effort d'équipement de la Ville.



## 1.2 LES DEPENSES

Les DEPENSES DE PERSONNEL : 9,82M€

- elles correspondent à 56% des dépenses de fonctionnement (54% en moyenne nationale, valeur 2004)
- Pour 2008, l'augmentation s'établit à 2,9% ; Ce taux tient compte :
  - des facteurs habituels de progression (augmentation « ordinaire » des traitements, avancements, titularisations, promotions, incidence en année pleine des décisions prises en 2007),
  - de la création de 2 postes (animateur du patrimoine et instructeur de permis de construire), du recrutement de 4 apprentis supplémentaires (11 en tout)
  - de moindres charges en raison du transfert de la compétence « accueil périscolaire » à la CCS et de la mutation d'un agent aux Tanzmatten



**Le graphe montre :**

⇒ une évolution des dépenses de personnel conforme aux moyennes nationales et qui reste mesurée malgré des hausses un peu plus marquées pour 2005 et 2006 (liées principalement à des facteurs non maîtrisés par la Ville (aug. des traitements, revalorisation catégorielles et indiciaires ...)

- D.Pers.** = évolution des dépenses de personnel à Sélestat  
**DRF** = évolution des dépenses réelles de fonctionnement à Sélestat  
**Moy. nat.** = évolution de la moyenne des dépenses de personnel pour les communes de + de 10000 hab. (provisaires pour 2005 et 2006)

#### Les CONTINGENTS

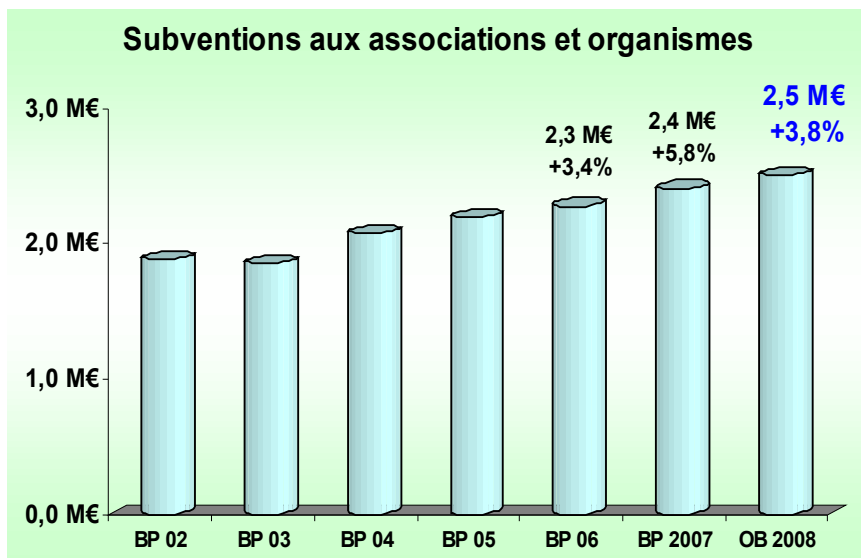
- ce poste de dépenses est en diminution constante ; les dépenses pour 2008 se limitent à la contribution pour l'aménagement du Giessen à verser à la CCS et à diverses cotisations à verser en particulier pour l'entretien de l'III et pour les associations foncières.

#### Les PARTICIPATIONS D'EQUILIBRE AUX BUDGETS ANNEXES « TANZMATTEN » ET « FORÊTS » : 680K€

- Le montant total est en diminution (-2,2%) sachant toutefois :
  - que l'aide aux Tanzmatten progresse ; il s'agit d'améliorer le fonctionnement de l'équipement avec un renforcement de l'effectif de la régie (1 agent supplémentaire)
  - la contribution au budget Forêt est en net recul (50K€ pour 110K€ prévu en 2007) grâce au marché du bois (d'œuvre et de chauffage) orienté à la hausse depuis 2 ans et à une gestion plus rigoureuse

#### Les SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET ORGANISMES : 2,5M€

- Compte tenu de la prise en charge par la CCS des subventions versées à l'association St Charles et à l'AGF du fait du transfert de la compétence « Accueil périscolaire » et d'un abondement de près de 4%, la progression de l'enveloppe s'établit à plus de 7% permettant ainsi de maintenir un niveau d'aide élevé en faveur des partenaires de l'action municipale, d'assurer le versement des nouvelles subventions décidées en 2007 (La FOLLIA) et de disposer d'une réserve dans la perspective d'une majoration prévisible de certains soutiens (La Farandole, OTS).

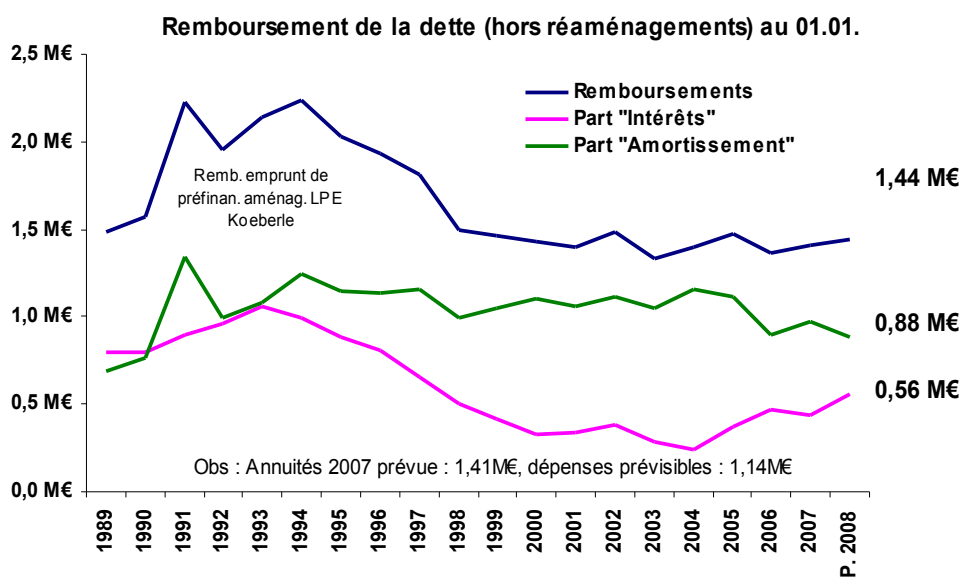


#### Les CHARGES COURANTES : 3,98M€

- Ces dépenses diminuent de 1% environ du fait du transfert de la compétence « Accueil périscolaire » mais aussi grâce à une meilleure gestion des achats (rationalisation et optimisation) et aux efforts d'économie réalisés par les services. On notera qu'en neutralisant l'incidence du transfert de compétence, l'évolution reste très raisonnable : +1,7%, soit un taux comparable à l'inflation prévue.

#### Les DEPENSES LIEES AUX EMPRUNTS

- La charge pour emprunts (capital + intérêts) est globalement équivalente à 2007 (1,44M€ pour 1,41M€ prévu en 2007).



### Les DEPENSES NOUVELLES ET EXCEPTIONNELLES

Les dépenses nouvelles et exceptionnelles étaient jusqu'alors traitées séparément et imputées sur la marge de financement disponible. Pour simplifier la procédure, ces charges sont à présent intégrées dès les OB aux dépenses de fonctionnement. Néanmoins, compte tenu de leur caractère innovant, il me paraît utile de les présenter. Pour 2008, leur montant s'établit à 152K€. Elles se répartissent entre divers secteur d'intervention et concerne notamment :

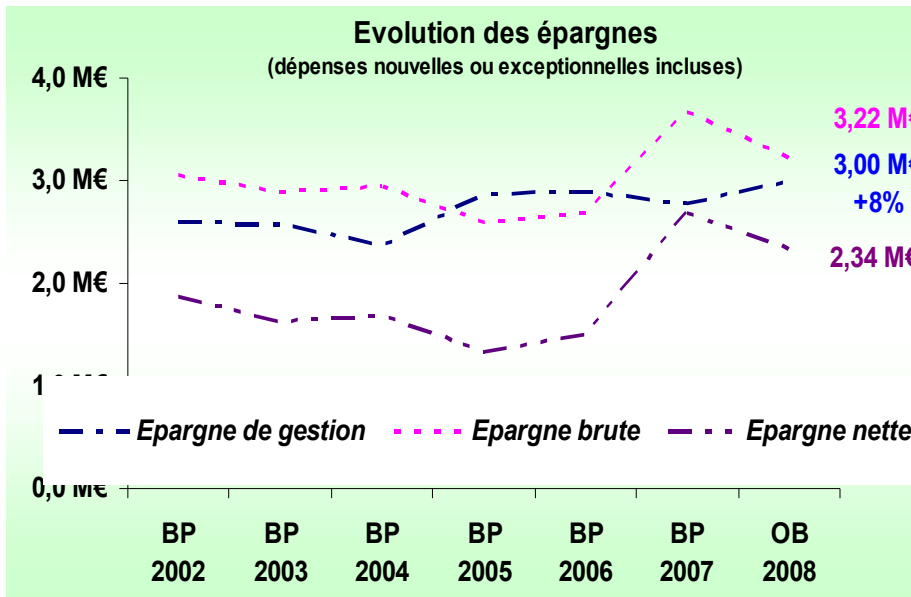
- L'Urbanisme et l'environnement avec des actions pour le développement du SIG et une meilleure gestion des dossiers d'urbanisme
  - La Culture et le Tourisme avec des actions pour la Bibliothèque et en faveur du jumelage
  - L'Education et la Solidarité avec une évaluation de la politique de prévention menée par la Ville et ses partenaires
  -
2. Les grandes options proposées
- Non augmentation de la pression fiscale.
  - ✓ Les taux d'imposition aux quatre taxes locales restent inchangés pour la 6<sup>ème</sup> année consécutive alors que la tendance générale observée pour les dernières années est plutôt à l'augmentation
  - ✓ Les taux des autres recettes ayant un caractère fiscal notamment la taxe sur l'électricité et la taxe locale d'équipement sont également inchangés
    - Aliénation d'éléments patrimoniaux non stratégiques : 800K€
  - Débudgétisation de 5,3M€ d'emprunts sur l'exercice 2007 et réinscription de ce montant au budget 2008 sachant que ce dispositif est sans incidence sur l'endettement de la Ville
  - Recours à l'emprunt à raison de 3,0M€, soit le volume annuel habituel (2,4 M€) majoré exceptionnellement de 0,6M€) ; Cette majoration sera annulée si le coût ou le phasage budgétaire de grands projets en cours de finalisation le permet,
  - Evolution mesurée des charges de personnel (+2,9%) et stabilisation des autres charges courantes de gestion,
  - Maintien de l'effort de soutien aux organismes et associations
  - Renforcement des moyens alloués aux Tanzmatten et maintien des moyens nécessaires à la poursuite d'une gestion conforme aux objectifs d'exploitation et de préservation du patrimoine forestier
  - Relèvement des tarifs des services publics de 2% en moyenne.

Ces choix visent à renforcer significativement la marge de financement en vue de la réalisation concrète des grands équipements programmés tout en conservant les moyens nécessaires aux investissements « courants » et au maintien du niveau des services rendus.

### 3. La traduction budgétaire de ces choix

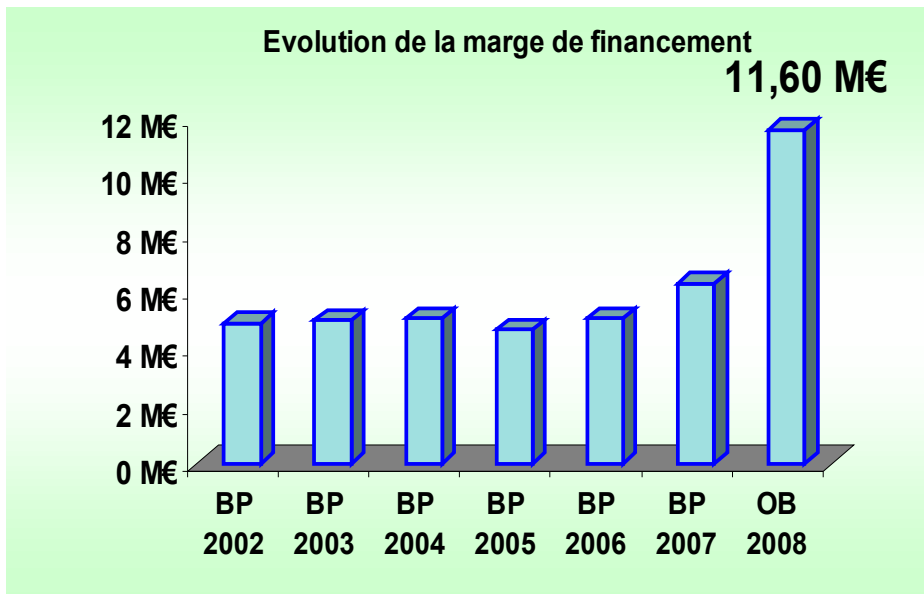
La traduction chiffrée de ces options aboutit à :

4. Un volume de recettes « assurées » de 30,13M€
5. Un volume de dépenses « certaines » de 18,53M€ avec une évolution des dépenses de fonctionnement de 2,2%
6. Une épargne de gestion en hausse (+8,1%)
7. Des épargnes brute et nette en recul du fait de l'indemnité d'assurance perçue en 2007 pour le sinistre des anciens ateliers
8. Une marge de financement exceptionnelle puisqu'elle s'élève à 11,6M€ (pour 6,3M€ en 2007).



- Augmentation significative de l'épargne de gestion
- Diminution des épargnes brute et nette du fait de l'importante indemnité perçue en 2007 au titre du sinistre des ateliers (840K€)

En neutralisant l'indemnité "sinistre ateliers" et l'écart entre les prévisions d'aliénations, les épargnes brute et nette sont à la hausse respectivement de 4% et 10%



L'augmentation de la marge est notamment liée à la débudgétisation de 5,3M€ en 2007 avec réinscription en 2008.

Ce dispositif rendu possible grâce à l'excédent de gestion 2006 n'a aucune incidence sur l'endettement de la Ville. L'opération s'assimile à une résorption d'excédent antérieur.

#### 4. Proposition de répartition de la marge de financement

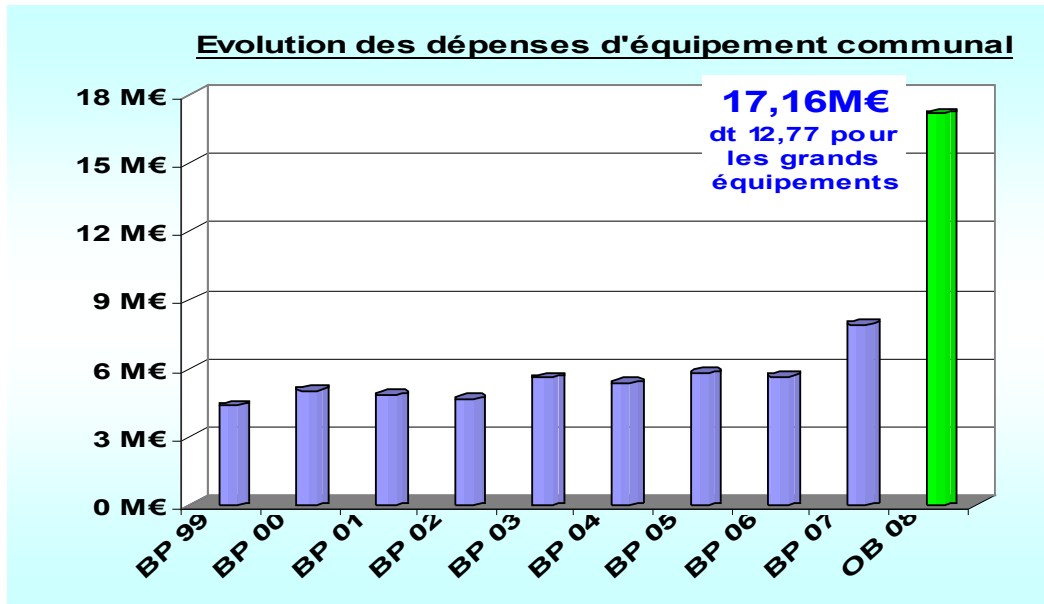
Il est proposé de répartir cette marge de financement de 11,6M€ comme suit :

- Réserve de précaution : 0,30M€ (pm 0,31M€ en 2007)
- Financement de l'investissement : 11,30M€ (6,0M€ en 2007)

Cette part de la marge de financement ajoutée aux subventions prévues pour



les opérations d'équipement (5,86M€), permet de dégager une enveloppe pour investir de 17,16M€. Ce volume exceptionnel permet de prévoir les crédits de paiement nécessaires pour 2008 à la réalisation des grands équipements et des investissements « courants ».



#### 5. Les investissements proposés

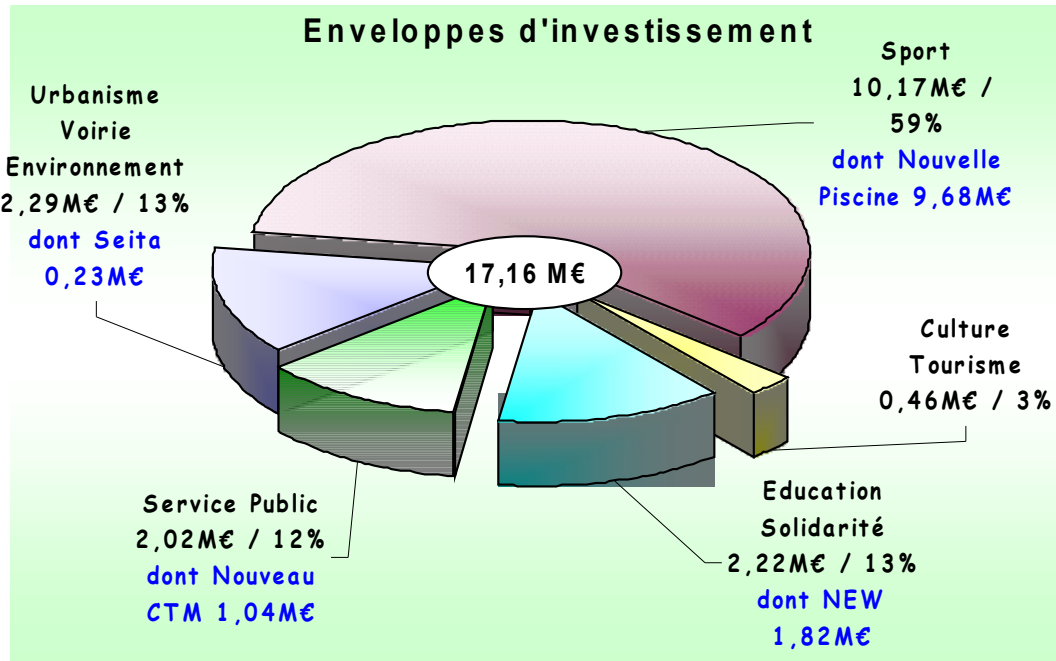
Il est proposé de répartir l'enveloppe d'investissement de 17,16M€ comme suit :

• Grands équipements :	12,77M€		
		Crédits 2008	pm coût global
□ réalisation de la Nouvelle Piscine		9,00 M€	13,70 M€
□ Travaux connexes au projet Piscine		0,68 M€	0,80 M€
□ Site SEITA		0,23 M€	0,73 M€
□ Nouvelle Ecole Wimpfeling		1,82 M€	6,64 M€
□ Nouveau Centre Technique Municipal		1,04 M€	2,44 M€

Il est précisé que le coût et le phasage budgétaire des projets Nouvelle Piscine, Nouvelle école Wimpfeling et Nouveau Centre Technique Municipal sont en cours d'actualisation ou de finalisation. En cas de correction à la baisse des dotations en dépenses, la réduction sera prioritairement répercutée sur l'emprunt exceptionnel. de 0,6M€.

- Investissements « courants » 4,39 M€
- Par domaine d'intervention la répartition se présente comme suit :

□ Sport	10,17 M€	59%
□ Urbanisme, voirie environnement	2,29 M€	13%
□ Education, Solidarité	2,22 M€	13%
□ Service public	2,02 M€	12%
□ Culture Tourisme	0,46 M€	3%



*Les orientations en matière de grands équipements / programmation pluriannuelle*

*Le tableau à l'écran présente les enveloppes et calendriers prévus pour les grands équipements. Comme nous l'avons vu, certains projets sont à présent en phase de réalisation mais néanmoins d'autres restent à l'étude pour une éventuelle programmation ultérieure. Je précise que les données du tableau ne sont pas encore définitives. Compte tenu de la finalisation en cours de certains projets, des modifications sont encore susceptibles d'intervenir.*

	Enveloppe budgétaire ttc	Crédits de paiement						
		Inscrits < 2008	2008	2009	2010	2011	2012	2013
<b>NOUVELLE PISCINE</b>	<b>16,095 M€</b>	<b>1,850</b>	<b>9,680</b>	<b>2,965</b>	<b>1,600</b>			
> Construction de l'équipement	13,695 M€	1,725	9,005	2,965				
> Travaux connexes (nouvelle voie, transfert roller park, VRD)	0,800 M€	0,125	0,675					
> Parc Urbain des Remparts	1,600 M€				1,600			
<b>NOUVELLE ECOLE WIMPFELING</b>	<b>6,637 M€</b>	<b>0,697</b>	<b>1,820</b>	<b>1,390</b>	<b>0,220</b>	<b>1,550</b>	<b>0,960</b>	
3 tranches	tranche 1 : école maternelle, restauration scolaire, locaux communs CLSH et maternelle, chaufferie centrale bois							
	tranche 2 : CLSH							
	tranche 3 : école élémentaire, RASED, locaux communs RASED et école, espaces extérieurs							
<b>SEITA</b>	<b>0,730 M€</b>	<b>0,500</b>	<b>0,230</b>					
> Maîtrise foncière et VRD	PM : 4 M€							
> Nouveau Commissariat (construction par emphytéote en procédure BEA)								
<b>NOUVEAU CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL (1ère tranche)</b>	<b>2,444 M€</b>	<b>0,444</b>	<b>1,040</b>	<b>0,960</b>				
<b>PASSERELLE SNCF</b>	<b>1,180 M€</b>	<b>0,100</b>				<b>1,080</b>		
> choix de programme restant à effectuer (grosses réparations ou remplacement : budget selon option retenue, entre 1M€ et 4M€)								
<b>BASE CAKCIS</b>	<b>1,3 M€</b>	Montage financier et calendrier restant à finaliser						
> concours d'architecte en 2008 sous réserve des conditions fixées par le CM tenant au financement de l'opération								
<b>BIBLIOTHEQUE HUMANISTE</b>	<b>13,0 M€</b>	Montage financier et calendrier restant à finaliser						
<b>TOTAL</b>	<b>41,4 M€</b>							

Au final, le Budget 2008 dont je viens de présenter les éléments déterminants

:

- concrétise les engagements ambitieux pris en matière de grands équipements (la piscine, la NEW, le Pôle de services avec le Commissariat, le nouveau CTM)
- dégage les crédits nécessaires à l'amélioration et au développement des équipements existants dans tous les domaines d'intervention de la Ville,
- préserve les moyens indispensables au maintien du niveau élevé de services rendus à la population,

et cela, malgré la progression limitée des concours de l'Etat et sans augmentation de la fiscalité.

#### BUDGETS ANNEXES

Données essentielles concernant les budgets annexes.

##### 1) BUDGET ANNEXE TANZMATTEN

- Volume des dépenses courantes : 970K€, +8,4%
  - renforcement de l'équipe : 1 agent à temps plein
  - hausse des achats de spectacles : 240K€, +9,1% (220K€ en 2007),
- Crédits d'équipement : 10K€ pour l'achat de matériel et mobilier
- Masse des recettes hors subvention d'équilibre : 356K€, +10%
  - Subvention d'équilibre du budget principal : 627K€, soit +7,2%

Hors cette nouvelle dépense, l'évolution de l'aide du budget principal est limitée à +0,8%.

##### 2) BUDGET ANNEXE « FORÊTS »

l'ONF a communiqué à la Ville un projet de programme de travaux et coupes assorti des grandes masses des dépenses et recettes prévisibles pour l'exercice à venir. Ces données sont actuellement en cours d'analyse dans la

perspective de la définition de l'état des coupes et des travaux forestiers pour 2008. Ce dernier devrait être soumis au Conseil municipal en novembre.

- Volume des dépenses courantes : 640K€ (niveau identique à 2007)
- Dépenses d'équipement : 35K€ pour des travaux de rénovation de la maison forestière « La Chapelle »
- Volume des recettes : 675 K€

La prévision de contribution de la Ville diminue pour la 2<sup>ème</sup> année consécutive. Elle provient également d'une gestion plus rigoureuse menée avec une implication plus forte des services municipaux.

#### 3) BUDGET ANNEXE « EAU »

Les dépenses devraient s'établir globalement à 320K€ dont environ 170K€ en investissement.

#### 4) BUDGET ANNEXE « CIMETIERE »

Le budget 2008 devrait s'élever à 36K€ incluant 6K€ en investissement au titre du remboursement de l'avance consenti par le budget principal pour l'acquisition de la nouvelle pelle mécanique. »

Intervention de Monsieur Marcel BRUNSTEIN

« Dans ces orientations budgétaires, contrairement aux années précédentes, ont été intégrées dès le départ les dépenses nouvelles ou exceptionnelles. Je le demande depuis longtemps car ceci rend évidemment les comparaisons plus faciles d'une année sur l'autre.

Mais d'autres éléments viennent perturber cette année les comparaisons et nécessitent d'analyser les chiffres présentés avec précision pour avoir une vision réelle de l'évolution des dépenses et des recettes d'une année sur l'autre.

En effet dans ces orientations budgétaires certains pourcentages d'évolution entre 2007 et 2008 sont faussés par les économies réalisées en 2008 par le transfert des activités du périscolaire à la Communauté des Communes (économie 186.000 €) et la fin du remboursement du contingent d'aide sociale au département (économie 66.000 €)

On arrive ainsi aux résultats corrigés suivants :

	B.P. 2007	O.B. 2008	Evolution O.B.2008/B.P.2007	O.B. 2008 corrigé (hors périscolaire et contingent)	Evolution O.B.2008 corrigé/B. P.2007
Dépenses de gestion des services	16,803 M€	17,055 M€	+ 1,5 %	17,368 M€ (17,055 + 0,247 + 0,066)	+ 3,4 %
Recettes de gestion des services	19,582 M€	20,060 M€	+ 2,4 %	20,121 M€ (20,060 + 0,061)	+ 2,75 %
Epargne de gestion	2,779 M€	3,005 M€	+ 8,1 %	2,753 M€ (20,121 - 17,368)	- 0,9 %

Explication :

- transfert du périscolaire à l'intercommunalité

- 1) frais de personnel pris en charge directement par la CCS à partir du 01/08/08 : 70000€
- 2) subventions versées directement par la CCS à l'ass. St Charles et à l'AGF : 80000€
- 3) dépenses courantes prises en charge dès le 01/01 (marché resto + transport) : 73000€
- 4) dépenses courantes prises en charge à partir du 01/08 : 24000€

Total des charges distraites des dépenses de fonctionnement : 247000€  
 5) recettes perçues directement par la CCS à partir du 01/08 : 70000€  
 Total des produits distraits des recettes de fonctionnement : 77000€  
 Economie résultant de la prise en charge directe de dépenses et recettes par la CCS : 170000€ (247000€-77000€)  
 6) recette nouvelle liée à la refacturation à la CCS du solde entre les dépenses avancées et les recettes encaissées par la Ville : 16K€  
 Economie globale : 186000€ (170000€+16000€)  
 - régularisation du contingent d'aide sociale dû au département : 66.000 €  
 A situation identique, on aurait donc une plus forte progression des dépenses de gestion (+ 3,4%) que des recettes correspondantes (+ 2,75 %) donc une dégradation de l'épargne de gestion (-0,9%)  
 On constate aussi que, malgré la suppression au budget communal des aides au Foyer St Charles et à l'AGF pour le périscolaire (80.000 €), les subventions progressent de + 3,8 % (+7,1% en neutralisant l'effet périscolaire) Ceci provient essentiellement d'une part de l'augmentation des aides à la Farandole qui gère la crèche (il y a moins d'aide de la CAF, malgré le "formidable contrat petite enfance dont la municipalité nous a tant vanté les mérites")  
 D'autre part de l'office du tourisme (conséquences de la coûteuse opération folle nuit de Sélestat ? financement du déplacement 2007 en Laponie assuré en 2005 après délibération par le budget communal ?)  
 La réalité, à situation identique, des ces orientations budgétaires 2008, est donc une diminution de l'épargne de gestion.  
 Pour que la situation reste neutre pour le contribuable, il faudrait baisser les impôts communaux de 1,6 %. Car la Communauté des Communes, pour financer la charge nouvelle de 186.000 € résultant du transfert du périscolaire sélestadien, n'aura pas d'autre choix que d'augmenter ses taux d'imposition.  
 Lorsque l'épargne de gestion diminue, la situation se dégrade et les marges d'investissement se réduisent.  
 Dans ces orientations budgétaires, pour arriver néanmoins à des records en dépenses d'investissement, on commence par monter le contingent d'emprunt ordinaire de 2,4 M€ à 3 M€. De ce fait les prévisions d'emprunt sont au double de ce qui était inscrit au budget avant 2003. 3M€ représente aussi 3 fois le montant moyen (0,92M€) effectivement emprunté entre 1989 et 2000. Lorsqu'il y avait des excédents de gestion, on supprimait alors des prévisions d'emprunt.  
 Dans ces orientations budgétaires, on débudgétise certes 5,3 M€ d'emprunt en 2007, mais on réinscrit immédiatement le même montant d'emprunt pour 2008.  
 Mais cette opération est rendue possible d'une part par l'annulation en 2007 de 2,3 M€ de crédits de dépenses pour la nouvelle piscine. On retrouve ainsi deux années de suite les mêmes crédits pour le même équipement. De quoi gonfler artificiellement la marge de financement disponible.  
 On utilise aussi pour cela l'excédent 2006 (obtenu en déprogrammant en 2006 pour 1 M€ de dépenses prévues au budget primitif et en utilisant l'excédent 2005 de 2,2M€)  
 De ce fait on ne dispose plus d'aucune réserve financière. Vu le coût certain et la réalisation incontournable et proche des réalisations programmées, l'endettement virtuel deviendra très rapidement bien réel. Cet endettement passe en un an de 18,4 M€ à 20,5 M€, soit +11,4%. La dette virtuelle par habitant se situera alors à 1169 €, contre 481 € actuellement (moyenne nationale au 31.12.2004 : 831€)

L'Euribor 3 mois, principale référence pour les taux d'emprunts est passé de 2,138 % en septembre 2005 à 4,473 % en septembre 2007, soit + 109 %. Cela va considérablement amputer les marges de manœuvre dans les prochaines années. La dette réelle actuelle tourne autour de 9 M€. En la faisant passer à 20,5 M€, avec un taux d'intérêt de 4,5 % et un remboursement moyen sur 15 ans, on augmente les annuités de la dette de plus de 1 M € par an. Cela obligera, soit à réduire de façon importante les investissements futurs, soit à augmenter la fiscalité de plus de 10 %.

Le montant élevé de l'investissement 2008 provient aussi du fait que certaines opérations programmées sont fortement subventionnées, sachant que l'aide de 1 M€ attendue du CNDP (dépendant de l'Etat) est loin d'être acquise.

En neutralisant l'effet périscolaire et contingent d'aide sociale (266.000€) et en raisonnant hors emprunt et subventions, la marge de financement 2008 serait de 3,043 M€ contre 3,858 M€ en 2007, soit une diminution de 21 %.

	2007	2008	Evolution 2008/2007
Marge de financement disponible annoncée	6,258 M€	11,595 M€	+ 85,3 %
Effet périscolaire et contingent	0	0,252 M€	
Emprunts	2,4 M€	8,3 M€	+ 246 %
Marge de financement résiduelle	3,858 M€	3,043 M€	- 21, %

La réponse à mes observations je la connais, on peut faire dire aux chiffres ce qu'on veut.

Mais il est indispensable de corriger certains montants pour arriver à une meilleure comparaison d'une année sur l'autre. C'est bien ce qui est pratiqué dans le document orientations budgétaires page 4 lorsqu'on corrige les épargnes brute et nette en neutralisant l'effet des indemnités d'assurance et des aliénations pour arriver à des évolutions d'une année sur l'autre plus favorables.

Les corrections que j'apporte montrent qu'on est donc loin de la présentation euphorique faite dans les documents.

On hypothèque l'avenir par un recours excessif à l'emprunt. Si l'emprunt se justifie certes pour des réalisations importantes comme la piscine, il est regrettable d'avoir augmenté le contingent d'emprunt dès 2003 sans réaliser pour autant alors des équipements structurants.

En résumé :

- Une augmentation réelle toujours plus importante des dépenses de gestion que des recettes correspondantes.
- Un transfert du périscolaire vers l'intercommunalité sans diminution correspondante des taux des impôts communaux, opération qui se traduira inévitablement par une augmentation de la pression fiscale.
- Des artifices permettant de gonfler les chiffres en inscrivant 2 années de suite les mêmes dépenses.
- Un recours excessif à l'emprunt qui, surtout dans la conjoncture actuelle de taux élevés, hypothèque lourdement l'avenir et cache une augmentation incontournable des impôts dans les prochaines années.

Pour terminer mes remerciements au service des finances pour la qualité et la

*clarté des documents réalisés et pour les réponses aux explications complémentaires demandées. »*

Monsieur Jean-Jacques RENAUDET rappelle que Monsieur le Maire a commencé en disant que le budget 2008 est l'aboutissement de 7 années de travail. Il est vrai que c'est la dernière année de la mandature et que sans l'allongement d'une année beaucoup de choses n'auraient pas été possibles. Mais le budget 2008 annonce d'autres budgets à venir qui seront beaucoup plus rudes et moins présentables.

Concernant le transfert de compétences à la Communauté de Communes, lors du dernier Conseil, il a été précisé que cette opération serait « blanche ». Or il estime que ce n'est pas le cas car sinon il aurait dû être annoncé, lors de ces orientations budgétaires, une baisse des impôts en 2008. Il se demande si cela sera à nouveau le cas lors du transfert de la petite enfance et de la crèche. Ce transfert entraîne une forte baisse des dépenses pour la Ville et donc, par conséquent, une forte hausse pour la Communauté de Communes ; et cela engendrera une hausse importante de la fiscalité. Il s'interroge sur la procédure que la Ville utilisera pour financer les nouveaux projets inscrits au budget.

Concernant les subventions aux associations et organismes extérieurs, il estime que cette enveloppe devrait baisser en raison du transfert du périscolaire à la Communauté de Communes de Sélestat. Il considère que certains éléments devraient être approfondis comme l'aide financière de la CAF surestimée qu'il faut à présent réapprovisionner mais également les dépenses « délirantes » pour le budget de l'Office du Tourisme qui ont été dénoncées par l'opposition. Il considère qu'un arrêt TGV aurait été plus efficace. La question se pose de savoir si la Ville de Sélestat a encore les moyens de se payer ce genre de luxe. Il souhaite d'ailleurs connaître le détail des dépenses de communication de la Ville.

Il se demande également, suite à la lecture d'un article dans les journaux, ce qu'il adviendra à Sélestat du regroupement de la Police et de la Gendarmerie comme l'envisage le gouvernement.

Il reconnaît que la Ville n'a jamais autant investi mais elle n'a jamais été autant endettée. Il estime que les investissements ne sont pas faits au moindre coût car la piscine est plus petite mais coûte deux fois plus cher que celle d'Obernai.

Concernant les dépenses pour la Bibliothèque et le CAKCIS, Monsieur RENAUDET se demande avec quelles ressources financières cela va être fait.

Monsieur Jacques MEYER fait savoir que l'endettement est faible et que dans les années 92-95, si cela est ramené à l'euro constant, l'endettement était plus élevé. Il considère qu'il est impossible de parler à ce jour d'endettement virtuel car il existera des solutions pour que cet endettement reste à un niveau raisonnable, comme il l'est actuellement pour une collectivité comme Sélestat.

Concernant la capacité d'épargne abordée par Monsieur BRUNSTEIN, Monsieur MEYER estime que la variation est toujours importante d'une année à l'autre et qu'il n'a jamais été connu d'évolution linéaire de cet épargne. Il rappelle qu'avant 2001, lorsque la capacité d'épargne baissait, la pression fiscale augmentait. Il souligne avec insistance le fait que la municipalité n'a pas touché aux impôts locaux depuis 6 ans et a toujours cherché à privilégier d'autres ressources. En observant un graphique d'évolution de l'épargne, il en ressort que la situation a été catastrophique à une période et ce malgré une

très forte augmentation des impôts (1991-1995).

Par ailleurs, Monsieur MEYER rappelle à Monsieur RENAUDET qu'en 2001, juste avant les élections, de nombreuses opérations de communication ont été entreprises par exemple l'inauguration des Tanzmatten puis du puits Obere Erlen.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, est rassuré par le fait que tout le monde remercie les employés de la Ville.

Il est conscient que les comparaisons sont perturbées par de nouveaux éléments et évènements intervenant d'année en année. Il considère également qu'il est possible de faire dire aux chiffres ce qu'on a envie, et qu'il est possible de comparer ce que l'on veut comparer. Il assure que dans la présentation faite rien n'a été occulté et tous les chiffres annoncés sont évidemment réels.

Monsieur le Maire souligne le fait que cette année atteint un record d'investissement car la municipalité souhaite aller de l'avant par rapport aux projets qui ont été montés ; l'année supplémentaire du mandat a permis de finaliser ces projets.

Il n'est pas choqué par le fait que les générations futures, qui vont également profiter des investissements, participent à leur financement. Mais il est vrai que les taux d'intérêts actuels sont plus élevés que ceux de l'an passé.

Pour ce qui est des dépenses de communication, le détail figure dans le compte administratif. Il estime que la communication faite auprès des citoyens favorise le développement de la Ville.

Monsieur le Maire confirme que, pour cette année, le taux d'imposition n'a pas baissé malgré qu'une partie du transfert de compétence est pris en charge par la Communauté de Communes. Mais il s'engage à ce que l'an prochain, lorsque les sommes transférées seront plus conséquentes notamment pour la petite enfance, le contribuable sélestadien ne paye pas deux fois.

Pour ce qui est du Commissariat, il assure qu'aucun engagement définitif ne sera pris sans garantie certaine. Mais ces garanties seront données.

Enfin, Il observe que le coût de la piscine d'Obernai se chiffrera sans doute à plus de 20 millions d'euros alors que celle de Sélestat s'élèvera à 13 millions, seulement.

**Adopté – 7 CONTRE : MM. Mmes Jean-Jacques RENAUDET, François SIMON, Marcel BRUNSTEIN, Janine FRIEDEL, Sonia AMBERG, Christiane HAMMAN, Jean-Paul STOTZ,**

### **C. ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DES INSTANCES DE LA COMMUNE**

#### 5. Personnel municipal. Adoption des ratios d'avancement de grade

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, rappelle que jusqu'à présent il existait des quotas pour l'avancement de grade des agents de la Ville. La loi permet aux collectivités de modifier cette situation et de définir un pourcentage (ratio) de personnes qui peuvent obtenir un avancement de grade. Suite à la réunion du comité technique paritaire le taux proposé est de 100%. Les avancements se fonderont sur l'avis du supérieur hiérarchique, sur la base de la valeur



professionnelle évaluée lors des entretiens d'appréciation mais également par le parcours de formation de l'agent. Dans le cas où certains critères ne sont pas respectés, le rapport au Maire a la possibilité de refuser l'avancement.

**Adopté à l'unanimité**

6. Modification du plan des effectifs

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, propose une modification du plan des effectifs notamment par la création de certains postes.

**Adopté à l'unanimité**

7. Mise à jour de la liste des emplois municipaux ouvrant droit à un logement de fonction

Monsieur Jean-Pierre WURCH rappelle qu'en 1996 le Conseil Municipal avait fixé la liste de trois catégories d'emplois ouvrant droit à un logement de fonction. La liste a été modifiée en 2000 puis en 2002. Le détail des modifications de ces listes est donné.

Monsieur François SIMON souhaite savoir si la personne qui occupait le logement à proximité de l'école Jean Monnet continuera à l'occuper.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, précise que l'occupant actuel y restera, selon des conditions de location de droit commun.

**Adopté à l'unanimité**

***D. DEVELOPPEMENT CULTUREL ET TOURISTIQUE***

8. Contrat d'objectif entre la Ville de Sélestat au titre de son relais culturel des « Tanzmatten » et le Conseil Général du Bas-Rhin pour la période 2007-2009

Monsieur Jean-Claude DONIUS rappelle que le Conseil Général a arrêté les bases du label Relais culturel. Les Tanzmatten remplissent toutes les conditions et de ce fait ont acquis une forte identité. Le plan d'action mis en place répond aux orientations stratégiques conditionnant le financement par le Conseil Général. Ce dernier s'élève à 15% de l'effort financier global de la Commune de l'année N-1. Une participation d'aide au projet viendra certainement soutenir un projet à caractère exceptionnel comme le Festival des Chansons en Herbe.

**Adopté à l'unanimité**

### 9. Acquisition de matériel pour l'équipement de la salle de spectacle et la salle festive des Tanzmatten

Monsieur Jean-Claude DONIUS informe que les demandes techniques des compagnies accueillies aux Tanzmatten sont de plus en plus conséquentes. De plus le parc de chaises de la salle festive est également à renouveler. Le montant de l'ensemble du matériel est estimé à 40 000 euros. Pour le financement il est proposé l'utilisation d'une recette nouvelle non prévue au budget 2007 correspondant au solde de l'aide allouée par la Région Alsace au titre du 1er Contrat Ville-Moyenne.

Intervention de Monsieur Marcel BRUNSTEIN

*« Par cette délibération, on dépense en investissement une aide allouée par la région en fonctionnement aux Tanzmatten par le contrat ville moyenne.*

*On parle d'une recette nouvelle non prévue. En réalité cette aide au fonctionnement a été inscrite au contrat ville moyenne de la première génération lors de sa première modification en 2002.*

*Serait-il possible, comme je l'ai demandé lors de la commission de la culture le mardi 16 octobre, d'obtenir le bilan financier du premier contrat ville moyenne qui devrait être maintenant achevé puisqu'il date de 2000 et que lors de sa dernière modification en 2005 il avait été prolongé jusqu'au 31 décembre 2006.*

*La région a proposé successivement à 3 reprises aux villes centre des contrats ville moyenne. A Sélestat on en est toujours resté au stade du premier contrat ville moyenne, modifié à 2 reprises.*

*Est-il possible d'avoir des informations sur la seconde génération de contrat ville moyenne proposé par la région à 9 villes ou bi-pôles d'Alsace pour assumer leur fonction de centralité sur la période 2000-2006. La région a mis 17 M€ à disposition. Nous n'avons jamais eu le moindre débat sur ces contrats ville moyenne de deuxième génération où Sélestat est normalement concernée.*

*De même, qu'en est-il pour notre ville de la poursuite de ces contrats ville moyenne pour la période 2007-2010 ? Dans ces contrats le région met à disposition 1,7 M€ par site concerné. »*

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, confirme les chiffres avancés par Monsieur BRUNSTEIN et indique que la Ville finalise la négociation avec la Région pour la mise en place du deuxième Contrat Ville Moyenne. D'ici quelques semaines, tous les éléments seront fournis, s'agissant du nouveau contrat, ainsi que de l'ancien.

### **Adopté à l'unanimité**

### 10. Convention de partenariat entre la Société des Amis de la Bibliothèque Humaniste de Sélestat et la Ville de Sélestat

Monsieur Jean-Claude DONIUS informe que la première convention de partenariat est arrivée à échéance. De ce fait, il est nécessaire d'en adopter une nouvelle qui détermine les modalités de partenariat futur entre la Ville et les Amis de la bibliothèque Humaniste. Le détail des éléments de la convention est énuméré.

### **Adopté à l'unanimité**

## **E. POLITIQUE FONCIERE ET URBAINE**

### 11. Demande de création et d'adhésion à l'établissement public foncier local du Département du Bas-Rhin pour la commune de Sélestat

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, rappelle que l'Etablissement Public Foncier consiste à mettre en portefeuille des terrains et immeubles que les collectivités souhaitent voir diriger vers cet établissement en vue d'un pré-financement. Cet EPFL a la possibilité d'acquérir pour le compte de la Commune ces biens, puis de les lui rétrocéder lorsque le projet mis en place est mûr.

Dans le Bas-Rhin l'équivalent de 250 000 habitants a déjà adhéré à cet établissement. La Communauté de Communes de Sélestat ne peut pas y adhérer car elle ne remplit pas les trois critères requis. Le Département du Bas-Rhin a, quant à lui, voté son adhésion à l'unanimité.

Madame Marie-Paule EGELE se pose plusieurs questions concernant ce projet. Premièrement, il n'y a aucun budget prévisionnel. Elle souhaite savoir s'il y a confirmation de la participation du Département et de la Région Alsace, s'il est possible de préciser jusqu'à quelle somme le contribuable sélestadien participera à ce projet, et le nombre de représentants de la Ville. Elle précise également que dans le cas où Sélestat souhaite se retirer de ce projet, cela engendrerait de grosses difficultés vu le nombre d'habitants et vu le nombre de sièges, ce qui posera le problème du quorum. Elle souhaite connaître les critères qui seront utilisés pour répartir les communes qui auront plusieurs projets immobiliers ou fonciers à la même période. Elle souhaite être informée également de l'indemnité qui sera versée aux vice-présidents et quel sera le règlement intérieur de l'EPFL.

Madame Christiane HAMMAN indique qu'à l'heure de la décentralisation une nouvelle structure départementale pour laquelle les contribuables verseront une nouvelle taxe est en cours de création. De plus, avec 4 délégués, la Ville n'aura aucun pouvoir sur le montant de cette taxe spéciale d'équipement qui peut aller jusqu'à 20 euros par habitant. Aucun élément sur le budget de fonctionnement n'a été donné et pour la Ville il n'existe aucune utilité pratique puisque cette dernière dispose de services efficaces dans ce domaine. Elle considère que même si l'établissement rachète un bien, cela aura un coût pour la collectivité car le bien sera rétrocédé en tenant compte de tous les frais, donc cela revient au même que si la Ville l'achetait directement avec un emprunt. Concernant les conditions de retrait de la Ville, ces dernières sont totalement défavorables car si plus d'un tiers des membres refusent le retrait, la Ville en sera incapable. Dans le cas d'une décision favorable, il doit s'écouler un délai de trois ans pour que la radiation soit définitive. Elle estime que si pour certaines petites communes une aide est nécessaire pour mener à bien l'exercice de préemption et la réalisation de certaines acquisitions, pour la Ville de Sélestat, cela n'est pas le cas. L'opposition considère que ce projet n'est pas totalement abouti et qu'il ne les a pas convaincu.

Intervention transmise par Monsieur François SIMON

*« Pour ma part, je vais voter contre ce projet de délibération.*

*Contre, non pas parce que je suis contre cet outil que je trouve très positif (au*

*point d'avoir été surpris de constater que nombre de conseils municipaux n'y aient pas souscrits),*

*Mais contre l'adhésion de la ville à un organisme dont la vocation est en contradiction avec la politique urbaine que la ville de Sélestat a choisie et pour laquelle l'ensemble des habitants va donc payer en pure perte.*

*Par exemple, les objectifs du PLU avec son COS de 0,5 sur une grande partie de la ville qui limite la densité de m<sup>2</sup> construits, témoigne du choix de ne pas vouloir prendre en considération la rareté du foncier en Alsace. Alors même que la Ministre Christine Boutin pour faire face au manque de logement a émis l'hypothèse qu'il serait peut-être judicieux d'ajouter à chaque maison un étage.*

*Autre exemple : alors que la ville était propriétaire de foncier vous avez vendu à des privés. Je pense à l'espace de jeux qui a été vendu pour en faire un parking pour le super marché Rond Point et à une emprise le long de la RD 422 en ZI nord vendue à la demande d'entreprises sans qu'il y ait eu de réelles réflexions sur l'évolution des besoins à venir de la ville.*

*Et quand je constate que lors de la très intéressante réunion du Scot début octobre sur la question des transports -et de la question de l'urbanisation qui va avec- il n'y avait pas d'élus de la majorité je me dis que cette question ne vous concerne pas vraiment.*

*En résumé toute cette affaire me donne le sentiment que le seul intérêt de ce projet d'adhésion est de tenter de faire croire à nos concitoyens que vous vous préoccupez d'optimiser le foncier alors qu'en réalité tout montre que ça n'est de loin pas votre priorité. »*

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, confirme que pour un établissement comme celui-ci, au jour d'aujourd'hui, il n'y a pas de budget. C'est au Conseil d'administration de le voter. Concernant la participation du Département, il est surpris qu'une telle question soit posée car si déjà ce dernier lance l'opération, il s'est engagé et mettra la subvention la plus importante dans la création de cet établissement.

Pour ce qui est de la somme versée par le contribuable, le montant de 20 euros qui a été citée correspond à un maximum ; pour le démarrage la contribution sera fixée à 4 euros. La Ville de Sélestat aura 3 représentants. Pour le retrait de l'Etablissement, il conçoit tout à fait que cela n'est pas évident mais ce dernier ne peut pas non plus fonctionner si tous les ans des collectivités entrent et partent ; un minimum de contraintes sont donc nécessaires.

Concernant les critères de sélection des projets, ce sera le Conseil d'Administration qui choisira selon les projets des communes.

Pour les indemnités et le règlement intérieur, tout ceci sera mis en place ultérieurement et ce sont les élus qui sont chargés de ces éléments.

Pour répondre à Madame HAMMAN, Monsieur le Maire estime que la ville ne sera pas éloignée du centre de décision puisqu'elle en fait partie. Et en ce qui concerne les emprunts, il précise que l'Etablissement Public Foncier revend le bien avec des frais liés aux emprunts qui ont été faits, mais aucun bénéfice ne sera réalisé par l'EPFL ce qui permet de stopper la spéculation.

Il est vrai que la Ville de Sélestat pourrait se passer de cet établissement pour ce qui est de l'aspect conseil juridique, mais il y a une solidarité à jouer et, de plus, lorsque la Ville est confrontée à des problèmes pointus comme cela a déjà été le cas, elle pourra s'adresser à l'établissement public foncier à la place d'avocats.

Pour répondre au reproche de Monsieur SIMON à savoir le fait de ne pas faire de l'optimisation du foncier, Monsieur le Maire ne sait pas ce qui permet de dire cela. La diminution du COS n'a rien à voir avec l'optimisation du foncier, car d'autres considérations comme le cadre de vie sont des facteurs essentiels. Il rappelle également que le COS n'a pas été abaissé à 0,5 partout mais uniquement là où cela paraissait judicieux. De plus, le fait que des membres de la majorité n'étaient pas présents lors d'une réunion du SCOT ne signifie pas qu'ils ne suivent pas ce projet.

Certains biens fonciers ont effectivement été vendus à des privés, mais cela n'a pas été bradé. Cela a permis d'améliorer les conditions de stationnement et de vie du voisinage des entreprises concernées. Concernant le foncier le long de la RD, il était impossible de le conserver pour en faire une piste cyclable car certaines habitations vont jusqu'en bordure de la route.

Madame Christiane HAMMAN précise qu'elle demande un budget prévisionnel de l'établissement et non réel et que les 4 euros de taxe concernent une somme minimum la première année, avec une subvention, et elle pense que cela passera très vite à 10 euros en moyenne.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, considère qu'à ce jour personne n'est capable de se prononcer sur le budget de cet établissement mais il appartient aux élus membres du conseil d'administration de veiller à limiter la pression fiscale.

**Adopté – 11 ABSTENTIONS : Mmes, MM. Marie-Paule EGELE, Régine HECHNER, Benoît ORSONI, Elisabeth SCHWAB, Jean-François RAY, Jean-Jacques RENAUDET, Marcel BRUNSTEIN, Janine FRIEDEL, Sonia AMBERG, Christiane HAMMAN, Jean-Paul STOTZ  
2 CONTRE : Mme, M. Gaby KARL et François SIMON**

#### 12. Aménagement du Pôle de Services Seita. Déconstruction de l'ancien poste de transformation et de la maison d'habitation

Monsieur Jacques MEYER précise que pour procéder à la construction du nouvel hôtel de Police, il est nécessaire de déconstruire l'ancien poste de transformation. La Ville souhaite en profiter pour démolir la maison d'habitation récemment sinistrée. Le montant total de cette opération s'élève à 35 000 euros.

Monsieur Marcel BRUNSTEIN précise que faute d'avoir une indemnisation de l'assurance (car la maison n'était plus assurée), cette opération sera faite sur le budget communal. Il souhaite connaître la surface du terrain qui est récupéré. Monsieur Jacques MEYER informe que l'ensemble du terrain de la SEITA a une surface d'un peu plus de 2 ha.

**Adopté à l'unanimité**

13. Autorisation de signature de marché : Mission de maîtrise d'oeuvre  
- Lotissement du terrain d'assiette du futur pôle de services  
"SEITA"

Monsieur Jacques MEYER détaille les 3 missions de ce marché. La société SAFEGE par la Commission d'Appel d'offres pour un montant de 23 275 euros HT.

Monsieur François SIMON estime que cela est une illustration de ce qu'il a dit sur la politique foncière de la Ville et il est touché par le fait que les atouts de la ville soient gâchés en matière de développement durable et d'optimisation du foncier en ne prévoyant pas la possibilité de créer des logements dans ce secteur.

Monsieur Jacques MEYER rappelle avec insistance que ce terrain est proche d'infrastructures comme la gare et il faut prendre en compte le fait que de nombreux services veulent être décentralisés. C'est une occasion de regrouper tous ces services sur ce terrain pour créer un pôle de service.

Monsieur François SIMON ne voit pas d'incompatibilité entre un pôle de service et des logements mais cette possibilité n'a jamais été envisagée.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, estime qu'il est impossible de proposer des logements au-dessus ou même mitoyens d'un commissariat de police. Il en ait de même pour la maison de l'emploi. Le service public a intérêt à favoriser la construction d'immeubles de service, et il faut laisser le privé construire les logements. Là où la Ville le peut, elle met en place des logements à loyer modéré à caractère social et les difficultés auraient été les mêmes que dans d'autres quartiers. Si cette possibilité n'avait pas été saisie, cela aurait également été reproché à la municipalité.

Madame Sonia AMBERG rappelle que l'opposition serait plus favorable à l'utilisation d'un terrain de ce type pour la construction de logements mais elle a été frappée par le fait que le débat est arrivé sur le sujet des logements sociaux. Elle estime qu'il serait plus judicieux de réfléchir à la mixité sociale et à l'utilisation de ce type de terrain dans ce but. Elle regrette une forme de stigmatisation des logements sociaux.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, considère qu'il est loin de stigmatiser ce type de logement car il a toujours défendu le social et il n'a aucun reproche à recevoir de ce point de vue.

Monsieur Jacques MEYER réagit car il estime ne pas avoir de leçon à recevoir concernant la mixité sociale : des logements à loyer modéré ont été créés et implantés partout dans la Ville. Il rappelle également qu'à chaque fois que des projets de logements sociaux aboutissent, les premiers citoyens à « monter au créneau » sont des personnes proches de l'opposition.

Monsieur Jean-Jacques RENAUDET estime que cela n'est pas juste d'affirmer de telles choses car il y a toujours des personnes contre et cela dans n'importe quel quartier de la ville. Pour lui, ces arguments n'apportent rien au débat.

Monsieur Jacques MEYER reconnaît que sur les deux derniers projets c'est grâce à l'intervention de monsieur RENAUDET auprès de certaines personnes que les tensions se sont apaisées.

Monsieur RENAUDET indique qu'il attendait la même chose il y a quelques années mais cela n'a pas été le cas. Monsieur Jacques MEYER répond qu'il n'était pas intervenu car il n'était pas élu ; mais il n'était pas non plus signataire de la pétition lancée dans son quartier, à l'époque.

**Adopté – 6 ABSTENTIONS : MM. Mmes Jean-Jacques RENAUDET, Marcel BRUNSTEIN, Janine FRIEDEL, Sonia AMBERG, Christiane HAMMAN, Jean-Paul STOTZ, 1 CONTRE : M. François SIMON,**

#### 14.Extension des abris vélo en gare de Sélestat

Monsieur le Maire souhaite préciser que ce projet datait d'avant l'inauguration de la piste cyclable et la montée en puissance des cyclistes utilisateurs du TER.

Monsieur Jacques MEYER rappelle la capacité actuelle des différents enclos à vélo pour la Gare. Il détaille les places supplémentaires qui vont être installées. Le coût de l'opération est estimé à 120 000 euros, sachant que la SNCF participera à hauteur de 30 000 euros, la Région 45 000 euros et la Ville 45 000 euros.

Madame Sonia AMBERG est d'accord avec le principe de l'extension des parkings sécurisés mais elle estime que cela est insuffisant et que la municipalité agit dans l'urgence. Elle rappelle que plus de 40 personnes sont sur la liste d'attente pour accéder aux parkings sécurisés, et qu'autant de vélos seront exclus des trains lorsque l'interdiction d'embarquement aux heures de pointe sera effective. De ce fait, il faudrait près de 80 places et non 72 comme cela est prévu. Elle souligne qu'il faut anticiper ces demandes.

Monsieur François SIMON se demande si le changement d'avis de la SNCF sur le financement d'une partie de cette opération est due à la contestation faite par les usagers.

Monsieur Jacques MEYER rappelle que ce projet était prévu depuis longtemps mais le fait de ne plus pouvoir embarquer les vélos dans le train a fait accélérer les choses. La municipalité est tout à fait consciente qu'il faudra encore créer des enclos sécurisés par la suite et les services de la Ville et de la Région sont entrain d'étudier les possibilités.

**Adopté à l'unanimité**

15. Dénomination d'une nouvelle voie située à l'AFUL « Maison Rouge »

Madame Anne DESCHAMPS-DELLENBACH précise qu'une nouvelle voirie va être réalisée prochainement et la commission propose de dénommer cette voie « rue de la Diligence ».

**Adopté à l'unanimité**

#### ***F. ACTION SOCIALE ET SOLIDARITE***

16. Subvention à l'Association Générale des Familles pour l'action « Vivre avec le Grand Age »

Madame Geneviève MULLER-STEIN informe que l'AGF a sollicité la ville pour la 2ème fois pour son action « Vivre avec le Grand Age » qui comprend 3 axes essentiels. Pour 2007, il est proposé la création d'un « Café Aidants » qui sera un espace de parole pour les personnes aidantes. Les bénévoles participent activement à toutes les réunions dans le cadre de la politique Séniors menée par la Ville. Il est proposé de leur allouer une subvention exceptionnelle d'un montant de 2 150 euros.

**Adopté à l'unanimité**

#### ***G. ENVIRONNEMENT – CADRE DE VIE***

17. Rapport annuel sur le prix et la qualité du Service Public d'élimination des déchets ménagers

Monsieur Jean-François RAY détaille le rapport transmis par le SMICTOM. Il énonce également les projets du SMICTOM pour l'avenir.

**Adopté à l'unanimité**

18. Présentation du rapport annuel 2006 sur le Service Public de l'Assainissement

Monsieur Jacques MEYER rappelle que ce rapport a été présenté en Communauté des Communes et en commission.

**Adopté à l'unanimité**

19. Groupement de commandes Ville /Communauté de Communes de Sélestat - Assainissement, collecteur de délestage – réseau d'eau potable

Monsieur Jacques MEYER précise que la Ville souhaite profiter des travaux réalisés par la Communauté des communes pour faire des travaux annexes. Pour cela, il est indispensable d'effectuer un groupement de commandes. Le



détail des travaux est énoncé ainsi que leur période de réalisation. Les travaux de renouvellement du réseau d'eau sont évalués à 56 000 euros et la réfection des trottoirs à 33 000 euros.

### **Adopté à l'unanimité**

#### 20. Programme d'entretien et d'amélioration de la « Grosschluth »

Monsieur Jean-François RAY précise que le but de l'intervention est de réalimenter la « Grosschluth » dans l'intérêt de faciliter la dynamique du courant et rendre la rivière à la pêche. Les différents travaux nécessaires sont détaillés. Le coût global des travaux est estimé à environ 15 000 euros.

### **Adopté à l'unanimité**

## **H. DIVERS**

Intervention de Monsieur François SIMON

*« Je profite du changement de place d'aujourd'hui pour vous signaler que depuis quelques temps le CM se déroule de manière non conforme avec les dispositions de RI que vous avez votées en début de mandat.*

*Je pense à l'article 7 qui précise la place occupée par chaque CM ; or la disposition actuelle n'a plus rien à voir avec celle qui a été votée.*

*Comme aucun autre article du RI ne permet de changer ce plan initial il va être nécessaire de modifier rapidement ce règlement intérieur sans quoi il devient possible de demander l'invalidation des CM.*

*Je vous demande donc de bien vouloir procéder à cette régularisation dès le prochain CM.*

*Il suffirait de changer la rédaction de l'article 7.*

*A cette fin j'ai rédigé une mouture que je vous propose de faire étudier par vos services et qui a l'avantage de s'adapter aux prochaines évolutions de place qui pourraient bien se présenter. »*

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, précise que cela va être analysé. Toutefois il pense, mais cela va être vérifié, qu'en-dehors du règlement intérieur, il existe un règlement qui régie les conseils municipaux et il se demande si ce n'est pas à ce titre là que les places sont définies en fonction des groupes politiques.

Fin de la séance à 22 H 15

PV provisoire 79  
DGS/SCB/AI  
08/11/2007

La secrétaire de séance

**Christiane HAMMAN**